



Extrait du registre des délibérations

L'an deux mil vingt-six, le sept avril, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en son lieu habituel des séances, sous la Présidence de Philippe BLUTEL, Maire.

Date de la convocation, le 27 mars 2026

Étaient présents : Denis MADELINE Maire-Adjoint, Marie-Laure BLIN Maire-adjoint, Guillaume CHANTEPIE Maire-Adjoint, Séverine NICOLAS, Joël HAMELIN, Eric CERDAN, Virginie LEGENDRE, Jean-Marc CHANDEBOIS, Sandrine LAFORET, Hugo FRANCHET, Corinne LEGENDRE, Véronique KARABEDOW

Corinne LEGENDRE est nommée secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 76 SIVOS Nomination des délégués

- **Vu** les résultats des élections municipales de Mars 2026
- **Vu** les statuts du Syndicat Intercommunal à Vocation scolaire (SIVOS) des communes de Saint-Hilaire-le-Châtel, Sainte-Céronne-lès-Mortagne fixant à quatre le nombre de délégués par commune.
- **Vu** l'article 5711-1 du CGCT, qui précise qu'il appartient aux Communes et EPCI de désigner et d'installer les nouveaux organes délibérants du Syndicat SIVOS de St Hilaire - Ste Céronne.

Le Maire propose au Conseil Municipal d'élire les quatre délégués titulaires, selon les modalités précisées par l'article 5211-7 du CGCT.

Par dérogation, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour les nominations des délégués (L. 5211-7 du CGCT)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- 🇫🇷 **ELIT** comme délégués au SIVOS
 - M Guillaume CHANTEPIE
 - Mme Marjory PELLEGATA
 - M Denis MADELINE
 - M Patrick DUBOS

- 🇫🇷 **CHARGE** Monsieur le Maire d'informer le Président du SIVOS de St Hilaire-Ste Céronne.

La présente délibération sera transmise à la préfecture pour contrôle de légalité.

Philippe BLUTEL
Maire

Corinne LEGENDRE
Secrétaire de Séance

Nombre de Conseillers :
En Exercice : 15
Présents : 15
Pouvoir(s) : 00
Votants : 15
Acte rendu exécutoire après dépôt
En Sous-Préfecture le.....
Publié et notifié le.....